

**PROCES-VERBAL de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 3 avril 2009 à 20 heures**

Date de Convocation	: 25 mars 2009	Nombre de Membres en exercice	: 15
Date d'Affichage	: 25 mars 2009	Nombre de présents	: 12
		Nombre de votants	: 15

L'an deux mil neuf, le vendredi 3 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaients présents :

MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Mme ANNE PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Didier LEMÉE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, Mmes Suzanne GERON, Françoise ARMANI, MM. Christophe GOSSEAU, Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : M. Maurice BOITELLE par M. Jean FLAMANT

Il est procédé à l'élection de la secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Madame Anne PERDU, à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 13 février 2009.
- 2) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2008.
- 3) Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2008.
- 4) Affectation du Résultat.
- 5) Taux des Taxes Locales Directes.
- 6) Travaux d'Investissement
- 7) Vote du Budget Primitif 2009.
- 8) Tarifs de la bibliothèque.
- 9) Demande de Subvention pour les livres de la bibliothèque.
- 10) Désignation des délégués au sein du C.C.A.S.
- 11) Adhésion de nouvelles communes au SIDEN SIAN.
- 12) Questions diverses.

**1/ APPROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 février 2009.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 13 février 2009.

Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faites, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**2/ APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2008**

Monsieur Jean FLAMANT, doyen d'âge, procède à la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2008, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Restes à réaliser	Résultats réels y compris restes à réaliser
Investissement	- 56 560.51		56 317.92	<b>Recettes</b> 3 800.00 <b>Dépenses</b> 12 309.41	- 8 752.00
Fonctionnement	120 928.28	107 420.00	79 987.24		93 495.52

Résultat global de clôture 84 743.52

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, celui-ci sort de la salle de réunion.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

### **3/ ADOPTION du COMPTE de GESTION de l'exercice 2008**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008, le Compte de Gestion dressé par Madame BOSC, Percepteur, Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

### **4 / AFFECTATION du RÉSULTAT.**

Après avoir entendu le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2008, l'affectation du résultat se résume ainsi :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ au 31 décembre 2008	93 495.52
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture du déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser : (c/1068).....	8 752.00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).....	<b>.84 743.52</b>
Total affecté au (c/1068) :.....	8 752.00
DEFICIT D'EXPLOITATION CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit à reporter (ligne 002)	
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2006 (001)	- 242.59

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

### **5 / TAUX des TAXES LOCALES DIRECTES**

Monsieur le Maire propose de laisser les taux inchangés, la Taxe Professionnelle étant reprise par la CCVA en TPU (Taxe Professionnelle Unifiée).

M. LEMEE demande s'il y aura un manque à gagner pour la Commune.

M. le Maire lui répond que non puisque la CCVA reversera le TP sous forme de compensation égale à

2008 à laquelle s'ajoutera les parts salariales. BARISIS-AUX-BOIS avait la TP la plus élevée de toutes les communes de la CCVA. Elle sera ramenée à 9,79 % suite à la délibération du Conseil Communautaire de la CCVA. Cette dernière nous versera une compensation de 31 649.00 € .

**AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

#### **6/ TRAVAUX d'INVESTISSEMENT.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la dette pour 2009 s'élève à 30 758.50 €.

La demande de subvention pour l'achat et le remplacement des extincteurs ainsi que pour l'achat de matériel divers ont été refusées.

Les travaux d'investissement restent inchangés à savoir :

Le cimetière pour 100 000.00 €,

L'extension de la maternelle pour 170 000.00 €

Le chauffage de la classe élémentaire pour 10 000.00 €,

L'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe pour 70 000.00 €. (Deux devis pour l'ouverture sont arrivés pour environ 34 000.00 € H.T. Il faudra prévoir les plots, les branchements électriques et téléphoniques).

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

#### **7/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009.**

Monsieur le Maire procède ensuite à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2009.

Mme BAILLEUX et M. MARTIN demandent quelques explications pour les comptes :

**752** Revenus des immeubles : au prévu de 2008 : 42 400.00 et en 2009 : 28 000.00

Plusieurs recettes ont été mal imputées, moins de locations en 2008 et une partie correspond à un trop prévu.

La prévision de 2009 a été ajustée par rapport aux recettes réelles de 2008.

**7381** Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière : il s'agit d'un fonds commun versé par le Département avec une part fixe par commune et une part variable sur toutes les transactions immobilières effectuées sur la commune. Vu la crise actuelle, cette recette se voit largement diminuée.

Il est procédé à l'approbation du budget chapitre par chapitre :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 : 73 694.43 à l'unanimité

Chapitre 012 : 186 100.00 à l'unanimité

Chapitre 65 : 63 850.00 à l'unanimité

Chapitre 66 : 11 100.00 à l'unanimité

Chapitre 67 : 700.00 à l'unanimité

023 : Virement à la section d'investissement : 83 979.09

#### **Dépenses d'investissement :**

Chapitre 16 : 25 206.68 à l'unanimité

Chapitre 204 : 1 287.00 à l'unanimité

Chapitre 21 : 185 451.00 à l'unanimité

Chapitre 23 : 150 000.00 à l'unanimité

#### **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 70 : 41 000.00 à l'unanimité

Chapitre 73 : 140 130.00 à l'unanimité

Chapitre 74 : 125 340.00 à l'unanimité

Chapitre 75 : 28 000.00 à l'unanimité

#### **Recettes d'investissement :**

Chapitre 10 : 10 000.00 à l'unanimité

Chapitre 13 : 90 385.00 à l'unanimité

Chapitre 16 : 167 590.59 à l'unanimité

Chapitre 20 : 5 777.63 à l'unanimité

021 : Virement de la section de fonctionnement : 83 979.09

Les subventions aux Associations restent inchangées sauf pour le Comité des Fêtes qui se verra reverser la subvention de la Fête du Cochon de 2008 d'un montant de 600.00 € arrivée sur le compte de la commune.

### **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de délibérer quant au dossier de subvention PALULOS du logement de l'ancienne Poste. En effet, le Maire précédent avait sollicité une subvention de 3 800.00 € auprès d' AISNE HABITAT et de 1 300.00 € auprès de la D.D.E. Or, il s'avère que le logement deviendrait un logement social avec certaines conséquences non négligeables comme :

- une baisse de loyer mensuel de 105.40 €, (soit 1 264.80 € pour 2009),
- le risque que les occupants actuels ne puissent plus bénéficier d'un tel logement (le plafond de référence n'étant que de 28 220.00 € pour un couple),
- le remboursement de la différence de loyer aux locataires depuis la fin des travaux (1 264.80 €),
- l'inscription aux hypothèques obligatoire (150.00 €) soit une perte de 2 679.60 €.

M. MARTIN fait remarquer que sur 3 ans les 4 100.00 € de subventions seraient récupérés.  
Mme BAILLEUX demande si la commune a l'obligation d'avoir un logement social.

**A l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS, il est DÉCIDÉ d'ABANDONNER les SUBVENTIONS et de LAISSER le LOGEMENT TEL QUE LOUÉ ACTUELLEMENT sans CHANGEMENT de LOYER.**

### **8/ TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE.**

Madame PERDU, responsable de la bibliothèque, demande aux membres du Conseil de réviser les tarifs d'inscription de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, comme présenté ci-dessous :

Personnes de moins de 18 ans :	3.00 €
Personnes de plus de 18 ans :	6.00 €
Famille :	9.00 €.

### **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

### **9/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE.**

Une demande de subvention d'acquisition de livres peut être accordée à hauteur de 0.30 € par le Département de l'Aisne si la commune s'engage à inscrire à son budget une dépense d'au moins 0.50 € par habitant et par an, pendant trois années consécutives.

### **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

### **10/ DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU C.C.A.S.**

Il y a lieu de modifier les délégués au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). En effet, le nombre des membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au sein du C.C.A.S doit être égal à celui des membres bénévoles, hormis le Maire.

Sont élus comme délégués du Conseil Municipal : Madame Carine KOWALSKI, Messieurs Jean FLAMANT, Guy PERNAUT et Emmanuel FONTAINE.

### **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

## **11/ ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN/SIAN.**

Le SIDEN-SIAN demande aux membres du Conseil Municipal de statuer sur de nouvelles demandes d'adhésion :

### **COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (I) :**

HEURIGHEM (62), LASNICOURT (02), MOLINCHART (02), VIVAISE (02), WITTES (62).

### **COMPETENCE EAU POTABLE et INDUSTRIELLE (IV) :**

BIACHE-SAINT-VAAST (62), CAGNICOURT (62), LEURY (02), OISY (02), VIVAISE (02).

Mme BAILLEUX et M. MARTIN demandent si les nouvelles communes adhérentes ne risquent pas d'être « servies » avant BARISIS d'autant plus que la Commune paie déjà la cotisation alors que rien n'avance. La priorité des communes est décidée non pas par le SIDEN-SIAN mais par l'Agence de l'Eau.

Après renseignements pris, il s'agit de la cotisation sur les eaux pluviales et conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire leur répond que cela n'a rien à voir et qu'il n'y a pas lieu de faire obstruction aux communes qui désirent adhérer au SIDEN-SIAN.

### **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

## **12/ QUESTIONS DIVERSES.**

- Champignonières : La commune a reçu le certificat d'irrecouvrabilité.

Une Association Sportive serait intéressée par la partie extérieure. D'autres informations seront prises par M. BOBO.

MM. FONTAINE et MARTIN demandent de contacter M. DANDOY pour savoir s'il serait toujours intéressé. Par ailleurs, il serait souhaitable de se renseigner s'il y a changement de fond. En effet, la carrière ne pourrait plus être louée en « agricole ».

- « BARISIS-AUX-BOIS » : M. MARTIN attend la délibération.

- Cabinet Médical : M. CORDELETTE demande ce qu'il en est. M. LEMEE lui répond qu'aucun médecin n'est prévu dans l'immédiat (l'ordre des médecins s'y oppose). Il faudrait faire intervenir un appui politique.

- Maison des Services Publics : Mme ARMANI informe ses collègues que des permanences sont déjà en place et d'autres en cours :

Aisne Habitat tous les 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois (1<sup>ère</sup> permanence le mardi 7 avril de 13 h 30 à 14 h 30),

Mission Locale tous les jeudi (1<sup>ère</sup> permanence le jeudi 9 avril de 13 h à 16 h),

AMSAM et CLIC toujours dans l'attente d'une réponse,

Barreau de LAON à l'étude,

CIJ, pas de permanence mais des dossiers seront remis aux jeunes avec des documents.

- Elections : les élections européennes ont lieu le 7 juin. Le planning de la tenue du bureau de vote sera établi lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes du public.  
Un long débat s'ensuit au sujet de l'assainissement.

**PROCHAINE REUNION de CONSEIL MUNICIPAL : 15 mai 2009**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

**Ont signé les membres présents,**

François BOBO

Jean FLAMANT

Guy PERNAUT

Anne PERDU

Bernard CORDELETTE

Didier LEMEE

Maurice BOITELLE  
Pouvoir à Jean FLAMANT

Emmanuel FONTAINE

Marie-Jeanne BAILLEUX

Christophe GOSSEAU

Yann MARTIN

Suzanne GERNON

Françoise ARMANI

Avelino GOMES

Carine KOWALSKI